

# LE FANTASQUE.

N. AUBIN, *Rédacteur*,  
W. H. ROWEN, *Imprimeur*.

PROPRIÉTAIRES

No. 46, Rue Grant, St. Roch.  
No. 7, Rue des Prairies, St. Roch.

## CONDITIONS.

Ce Journal se publie au No. 46 Rue Grant, St. Roch, deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille du Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous ; celle du Jeudi en a et se vend deux sous. L'abonnement est de un shelling par mois, ou dix shellings par année, payable d'avance. On peut s'abonner pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shellings par année. On n'enverra pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront intégrées au prix des autres Journaux.



## DEPOTS.

On trouve le « Fantasque » au Bureau du Journal, chez Mr. E. GINNABAS, marché de la Haute Ville, et chez Mr. ANT. MATIE Basse-Ville.

## AGENTS.

Montréal.—Chez Mr. IGNACE BOUCHER, Rue St. Théodore, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois Rivières.—Chez M. OLIVIER BUREAU, Etud. en Droit.

Toutes personnes qui désirent se charger de l'agence du « Fantasque » dans les campagnes sont priées de nous le faire savoir.

*Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.*

Vol. 3.

Quebec, 2 Aout, 1841.

No. 66.

## MÉLANGES.

### DEUX FILLES DU PEUPLE.

*Suite et fin.*

Marie fut mise au secret ; sa sœur ne put savoir les causes de cette injustice. Quand elle se présenta aux magistrats instructeurs, ceux-ci répondirent que l'intérêt de l'Etat dominait tout, et qu'elle saurait plus tard de quoi il s'agissait.

Julien ne paraissait plus ; peut-être était-il aussi en prison. Laure finit par douter que Marie n'eût pas conspiré. Elle fit part de sa pensée à Sewrin, qui fit de son avis. Elle ignorait la pauvre Laure, que Sewrin était le génie du mal qui avait plane sur Julien, sur sa sœur, sur elle-même. C'était l'espionne qui avait fait arrêter les amis de Julien ; les vagues indications de Laure avaient guidé dans ses recherches. C'était Sewrin qui avait provoqué l'arrestation de Marie, pour isoler Laure, et la priver de sauvegarde. On ne sait pas, si l'absence d'une loi qui garantisse la liberté individuelle, combien d'infamies ont été commises ainsi sous prétexte de protéger l'Etat ; combien de turpitudes ont été consommées par des agents, subalternes ou non, de la police politique, au profit de leurs créatures, ou d'eux-mêmes, lorsque des filles, des épouses, des